

Collectif SOS-Loue et Rivières Comtoises (SOS-LRC)

Le collectif SOS LRC a été créé en juin 2010, suite aux très importantes mortalités de salmonidés survenues sur la Loue, rivière karstique du massif jurassien, pour fédérer les énergies des 300 manifestants venus de très loin à Ornans (25) dire leur refus de voir ce joyau à la réputation internationale mourir dans l'indifférence.

Le collectif est l'expression d'une prise de conscience et d'une mobilisation de la société civile qui refuse la perte d'un patrimoine d'exception, construit à l'échelle des temps géologiques, transmis intact par toutes les générations qui nous ont précédés. Patrimoine mis à mal en 30 ans par une insouciance coupable malgré les nombreuses études scientifiques qui alertaient de cette dérive mais aussi par des outils scientifiques et juridiques inappropriés.

Très rapidement ce collectif réunissant un large panel de compétences s'est donné une ambition : sauver les rivières comtoises. Les atteintes aux milieux aquatiques ont été classées en grandes familles. Des propositions d'actions pour chacune (74 au total) ont été présentées aux élus, aux représentants de l'Etat et aux médias.

Un dosage régulièrement ajusté de « rapport de force/ dialogue » :

Quatre grandes manifestations consécutives à des mortalités importantes de salmonidés (2010/2011/2012 et 2014), les actions juridiques au niveau européen et les travaux scientifiques du collectif ont été des éléments fondateurs de sa crédibilité.

Le Recours Gracieux envers l'Etat, transformé par auto-saisine de la DGE à Bruxelles en plainte européenne contre la France dès janvier 2011, puis la plainte « Apron » commune avec les ONG suisses, devant le Conseil de l'Europe (1), ont obligé les institutions, dont l'Etat, à sortir du déni et enfin prendre sérieusement la situation en compte en construisant progressivement une démarche générale à laquelle le collectif est associé.

L'étude SOS-LR sur l'azote et le phosphore (N et P) dans la Loue a montré le rôle prépondérant de l'agriculture dans l'eutrophisation. Le Collectif a ensuite fait reconnaître des plafonds maximum admissibles en N et P par les rivières karstiques pour qu'elles puissent retrouver un haut niveau de qualité. Enfin réclamé l'application de l'**obligation de résultat de la DCE eau 2015** à toutes les activités humaines sur chaque sous bassins (2)

Les avancées principales obtenues par SOS-LRC

-Le dépassement du déni général des services de l'Etat, des milieux agricoles et politiques et la mise en place d'une démarche générale de sauvetage des rivières karstiques avec une supervision scientifique continue.

-La mise en place d'appareils de mesures en continu des polluants sur les principales rivières.

-Pour la rivière Doubs mise en place d'une collaboration internationale avec la Suisse et d'un plan national suisse.

-La création en cours d'un « Pôle scientifique Karst » avec un objectif de faire de la Franche-Comté une région pilote pour les sols et les rivières karstiques (3).

-Des avancées significatives : -Pour la production laitière des quatre AOP fromagères des plateaux karstiques.

-Pour la gestion des trois barrages hydroélectriques/ Doubs franco-suisse

-Un travail approfondi de SOS-LRC sur le dysfonctionnement des dispositifs d'épuration qui induit une prise de conscience des autorités concernées, avec des plans d'action en cours qui demandent à être généralisés.

Cependant la lourdeur administrative, le déni initial (cf supra) et les « *précautions scientifiques* » ont beaucoup retardé la mise en œuvre des premières actions concrètes (plus de 5 ans de délais).

Le prix Charles Ritz

Il exprime avec profondeur la dimension exceptionnelle de ces milieux aquatiques, émotionnelle et culturelle, mais si menacés par le changement climatique et les atteintes de toutes natures. Il est le lien entre le passé récent de cet homme d'honneur, les rivières qu'il a aimées et celles que nous voulons contribuer à faire revivre.

Concourir à ce prix pour les personnes engagées dans ce travail collectif a été un plaisir et un honneur. Chacun sait qu'il reste un travail très important pour obtenir les changements nécessaires dans tous les domaines en cause, du temps pour que les processus vertueux se mettent en place et pour que la Franche-Comté retrouve sa réputation et sa dignité avec des rivières vivantes à un niveau « *d'excellence écologique* ».

Il est un formidable encouragement pour chaque bénévole, et un outil précieux pour lever des nouvelles énergies et des moyens au service des rivières comtoises et d'ailleurs.

M Goux pour le collectif SOS-LRC.

(1) Le dossier sera examiné à Strasbourg le 4 décembre pour la 4ème année consécutive lors du 33eme Comité Permanent . <http://www.arrete.net/pages/convention-de-berne-et-pollution-de-nos-rivieres-visite-d-un-expert-international-concernant-l>

(2) Une troisième plainte européenne est en projet pour dénoncer les manquements de la transcription en droit français de la DCE eau 2015, ce que nous jugeons être une des causes de l'échec de la politique de l'eau en France.

(3) Objectif reformulé par le récent rapport Vindimian du CGEDD « territoires d'excellence écologique ». Formulation que SOS-LC soutient pleinement

DGE : Direction Générale de l'Environnement de l'Union Européenne

Apron du Rhône : (*Zingel asper*) famille des percidés, classé en danger critique d'extinction par l'UICN (*Union Internationale pour la Conservation de la Nature*)

N et P Azote et Phosphore

CGEDD Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (saisi par la ministre Ségolène Royal)

DCE eau 2015 : *Directive cadre européenne sur la qualité des eaux parue en 2000. Elle fait obligation de résultats aux Etats en matière de qualité des eaux pour 2015.*

Site Internet : WWW.arrete.net

Les soutiens :

- ✓ Le WWF
- ✓ La Fondation Humus pour la biodiversité
- ✓ L'association La Fougère
- ✓ Le 1 % planète
- ✓ Haart entreprise
- ✓ Les Fédérations de pêches 25 et 39 et les AAPPMA et la FNPF
- ✓ 600 donateurs sympathisants

AAPPMA Association agréées de Pêche et de Pisciculture

FNPF Fédération Nationale de Pêche en France